

Information presse

Vers un classement du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux-Morin

Vendredi 28 septembre 2012,

La procédure de classement du parc naturel régional de la Brie et des Deux-Morin est engagée. Les élus se sont accordés sur la prescription de l'élaboration de la Charte qui constitue la suite logique du rapport 27-12 approuvé lors de l'assemblée du 26 février 2012.

« Ce rapport permet de structurer ce futur parc que nous avons déjà fait inscrire dans le Schéma directeur de la région Ile-de-France 2008. Exemplaire, il pourra ensuite être décliné sur d'autres territoires de la Région », se réjouit Alain Amedro, Vice-président de la Région Île-de-France en charge de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux.

Ce territoire, qui représente le quart de la surface du département de la Seine-et-Marne a une identité rurale riche d'une dizaine d'entités paysagères et patrimoniales distinctes. Il a en plus le privilège de disposer encore de cinq espaces agricoles.

« Avec ce projet voté à l'unanimité, les parcs naturels régionaux représentent aujourd'hui plus de 15 % du territoire francilien », souligne Christian Vélot, nouvel élu du 78 au Conseil régional.

Les éluEs souhaitent poursuivre cette dynamique et la promouvoir dans le cadre de l'élaboration du projet Schéma directeur régional d'Île-de-France (Sdrif) 2013. Le SDRIF prendra en compte la nature au cœur de la planification territoriale et permettra aux parcs naturels régionaux de montrer leur force en tant que véritables outils de la politique d'aménagement régionale.